
COORDINATION FÉDÉRALE- PROVINCIALE

Affaires extérieures et Commerce extérieur
Canada joue un important rôle de coordination des politiques et des activités du gouvernement fédéral et des provinces sur la scène internationale. Au cours de l'année, les gouvernements provinciaux, conformément à leurs objectifs économiques, ont continué d'affecter des ressources considérables à la promotion de leurs intérêts à l'étranger, et ils ont reçu, sous diverses formes, un appui notable du Ministère.

Le Ministère oriente aussi les provinces sur la scène internationale, où ces dernières deviennent plus actives. De fait, les provinces disposent de 61 bureaux à l'étranger, et 5 délégations provinciales occupent des locaux dans les missions canadiennes à Seoul (Ontario, Colombie-Britannique et Québec), Minneapolis (Saskatchewan), Hong-Kong (Terre-Neuve) et Abidjan (Québec). Il ne fait aucun doute que cette collaboration, qui augmente l'efficacité des relations fédérales-provinciales, ne fera que s'intensifier à l'avenir.

En vertu des nouveaux accords entre le Canada et le Québec pour la coopération en matière d'immigration, les deux parties continuent à partager les coûts de l'occupation des locaux des missions canadiennes par des agents de l'immigration du Québec. Le Québec est maintenant représenté dans 7 missions canadiennes.

Des consultations fédérales-provinciales plus intensives ont permis de veiller à ce que les intérêts des provinces soient pris en compte dans la formulation des politiques en matière de relations internationales, et que les autorités provinciales soient tenues informées de la position du gouvernement fédéral sur divers sujets d'intérêt commun.

Le Ministère a facilité la participation des provinces aux réunions d'organisations multilatérales comme l'OCDE, le Conseil de l'Europe, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, le Commonwealth et les institutions de la francophonie. Il a également aidé à organiser les visites à l'étranger de premiers ministres et de délégations des provinces ainsi que celles de délégations étrangères dans les diverses provinces.

De plus, le réseau de communication du Ministère a fourni aux provinces un accès rapide aux divers services offerts par les missions diplomatiques et consulaires du Canada à l'étranger. Le Ministère a continué d'acheminer aux provinces les rapports, commentaires et documents de recherche, surtout ceux de nature économique et commerciale, que lui ont fait parvenir ses missions à l'étranger. Ces dernières ont en outre maintenu des contacts étroits avec les bureaux provinciaux dans leurs territoires respectifs.